



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 29
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires (UNPI) BFC Dijon – Demande de subvention pour l'année 2025

Créée en 1983, cette association loi 1901 à but non lucratif a pour objet de sensibiliser, d'informer, de mobiliser et de représenter les propriétaires et copropriétaires.

A ce titre, l'association contribue à la diffusion, auprès de ses adhérents, des informations concernant les dispositifs mis en œuvre par Dijon métropole notamment en ce qui concerne sa politique locale de l'Habitat.

En lien notamment avec le programme d'actions conduit par Dijon métropole en faveur de la réhabilitation des logements privés, les axes de partenariat avec l'UNPI BFC - Dijon ont été renforcés sur les thématiques d'intervention privilégiées : transition énergétique et climatique, travaux d'adaptation à la perte d'autonomie pour le maintien à domicile, conventionnement des loyers. L'UNPI BFC - Dijon est par ailleurs membre de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) de Dijon métropole.

L'association s'investit également dans la démarche "Territoire accéléré Logement d'abord Dijon métropole" en ciblant notamment la mobilisation des logements locatifs privés à des fins sociales pour l'InterMédiation Locative (IML).

L'UNPI BFC - Dijon fait partie du conseil de développement de la Métropole au sein du collège des acteurs socio-économiques.

L'activité de cette association s'appuie sur trois salariés (3 ETP) ainsi que sur la mobilisation de 21 bénévoles. Son budget prévisionnel 2025 s'élève à 148 068 € et repose, en termes de recettes, principalement sur les cotisations de ses 1 000 adhérents et sur des subventions.

Pour 2025, l'UNPI BFC - Dijon sollicite un soutien financier par Dijon métropole à hauteur de 1 500 €. Au vu du cadre budgétaire adopté pour cet exercice, il est proposé de maintenir le niveau de la subvention de la Métropole à l'identique de celui mobilisé depuis 2016, soit 1 400 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** à la Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires (UNPI) BFC - Dijon 21 Boulevard Carnot à DIJON, notamment pour ses actions relevant de la réhabilitation et de la mobilisation du parc privé en lien avec les dispositifs de Dijon métropole, une subvention de 1 400 € au titre de l'exercice 2025 ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits du budget de l'exercice 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	

